

IMPORTATIONS D'ARMEMENT ET PERCEPTIONS PUBLIQUES

LE CAS FRANÇAIS

CEDRIC PAULIN

in Renaud Bellais (dir.), *Economie et Défense. Nouvelles frontières entre Etats et marchés*, Paris, Descartes & C^{ie}, 2005, pp. 161-184.

Pour maintenir leur position dans la production et l'exportation d'armement et conserver une politique extérieure et de défense influente, les Etats producteurs importent des armements et des composants d'armements, soit qu'il ne soit plus possible financièrement de fabriquer l'ensemble du spectre des matériels de guerre, soit que certains matériels d'une technologie de moindre importance soient disponibles plus facilement chez d'autres producteurs. Dans le cas français, cet état de fait est souligné depuis une dizaine d'années de manière prospective par Jean-Paul Hébert¹ et par la Cour des Comptes², à titre officiel par le *Livre Blanc sur la Défense* de 1994³ et d'un point de vue analytique par les mises en concurrence croissante dans les achats militaires⁴. En termes statistiques, les données sur les importations d'armement sont contradictoires du fait de méthodologies différentes : elles évoquent soit une stagnation soit une hausse⁵. Cette augmentation possible des importations directes ou par le biais des coopérations, est souvent considérée comme signifiant une plus grande acceptation par les Etats et les acteurs décisionnels de la dépendance à l'égard des importations.

Compte tenu de cet accroissement de la dépendance et de l'inscription de l'armement dans le champ de la souveraineté, il faut s'interroger sur la perception populaire face à l'acquisition de matériels à finalité militaire en provenance de l'étranger. Depuis quelques années, en France, des études traitent de la place de l'opinion publique dans le processus décisionnel des politiques extérieure et de défense⁶. Après le service national et les opérations extérieures, l'armement a-t-il sa place dans le débat public ? Cette question sera abordée à travers l'examen des perceptions que suscitent les importations d'armements en termes de dépendance extérieure.

Les enquêtes d'opinion révèlent qu'une défense uniquement nationale n'est plus vue comme crédible ou suffisante, que les coopérations dans l'armement sont perçues comme nécessaires par une grande majorité des sondés et que la construction d'une défense européenne est

¹ Jean-Paul Hébert, *Stratégie française et industrie d'armement*, Paris, FEDN, 1991, p. 33.

² Cour des Comptes, *Rapport au Président de la République 1999*, chapitre IV, p. 13.

³ Ministère de la Défense, *Livre Blanc sur la Défense*, Paris, SIRPA, 1994, p. 117.

⁴ Pierre Dussauge et Christophe Cornu, *L'industrie Française de l'Armement*, Paris, Economica, 1998 (2^{ème} éd.), pp. 68-71.

⁵ Pour les Douanes, les importations sont stabilisées depuis dix ans autour de 650 millions d'euros par an. Pour l'*Annuaire statistique de la défense* (juin 2001, p. 18), les importations dites d'armement sont passées de 42 934 millions de francs courants en 1990 à 78 916 millions de francs courants en 1999, mais le périmètre choisi englobe bien plus que l'armement.

⁶ Par exemple : Pascal Vennesson (dir.), *Les relations armées-société en questions*, recueil du cycle 2000 des conférences du C2SD, 166 p. ; Natalie La Balme, *Partir en guerre. Décideurs et politiques face à l'opinion publique*, Paris, Editions Autrement, 2002, 140 p. ; Jean-François Bureau, « L'opinion publique et la défense en France », *in* Fondation pour la Recherche Stratégique, *Annuaire stratégique et militaire 2002*, Paris, Odile Jacob, 2002, pp. 215-229.

favorablement perçue⁷. Les matériels militaires, d'un point de vue technique et qualitatif, ont une bonne image chez les Français, même si l'existence et le rôle de la DGA restent largement méconnus⁸. Cependant, dans le cas des importations militaires, il n'existe aucun sondage, à la différence des exportations (désapprouvées par deux Français sur trois⁹). La notion d'opinion publique s'appréhendant difficilement¹⁰, il convient alors de dépasser, dans le cas des importations militaires, l'approche par sondages, au demeurant plus descriptive que problématique et non focalisée sur les importations, pour s'intéresser aux relais d'opinion.

Les discours de trois acteurs peuvent servir d'indices afin de discerner, voire de construire une opinion publique relative aux importations d'armement, elle-même indice des perceptions de la notion de souveraineté : le discours parlementaire (**partie I**), le discours syndical (**partie II**) et le discours médiatique (**partie III**). Ces trois discours proviennent d'acteurs qui n'appartiennent pas directement au milieu décisionnel central de l'armement (ministère de la Défense, DGA, industriels), mais contribuent à divers degrés au processus décisionnel, et surtout informent les citoyens¹¹. Le discours de chaque acteur sera examiné de façon comparative, en soulignant les spécificités, les imbrications et les répétitions et de manière à déterminer les places relatives des arguments de la souveraineté, de l'Europe et de l'emploi. Dans cette économie du discours public, l'on tentera en outre de percevoir les déplacements en cours et possibles.

I. Le discours parlementaire

La légitimité du discours parlementaire repose sur la représentativité politique officielle et symbolique de ses locuteurs¹² et sur la participation de ceux-ci au processus décisionnel. Cependant, cette participation est largement obérée dans le cas de la Défense, et sans doute encore plus dans le domaine des armements du fait de la technicité du sujet¹³. La confiscation de la décision par les acteurs centraux (ministère de la Défense, DGA et industriels) permet paradoxalement un plus grand travail de contrôle et d'enquête parlementaire, constituant ainsi une base d'informations donnée à l'opinion publique. Mais cela n'est que la contre-partie de l'absence de débat parlementaire *ex ante*. En outre, peu de questions au gouvernement évoquent l'armement par le biais des importations, ce qui empêche toute typologie trop tranchée.

⁷ 80 % des personnes interrogées souhaitent que le gouvernement français renforce sa coopération en matière d'armement au sein de l'Union européenne (Ministère de la Défense, *Les Français et la défense. 10 ans de sondages*, Paris, novembre 2002, pp. 17-21). Coopération et politique d'armement européenne commune ne sont pas perçues de la même manière : 52 % des Français préfèrent une politique d'armement européenne commune contre 34 % qui préfèrent que chaque Etat conserve ses équipements propres (Paul Quilès, *Rapport d'information sur les Français, la défense nationale et le rôle du Parlement*, Assemblée nationale, n° 2185, 22 février 2000, p. 18).

⁸ DICOD, *Baromètre 1999 « L'Image des Armées »*, Paris, août 1999, pp. 147-153.

⁹ Ministère de la Défense, *Les Français et la défense...*, *op. cit.*, pp. 34-35.

¹⁰ Cf. « L'opinion publique. Perspectives anglo-saxonnes », *Hermès*, n° 31, 2001.

¹¹ Alain Crémieux, *L'armement à l'heure du désarmement. Voyage à travers le complexe militaro-industriel*, s.l., ADDIM, 1993, p. 11.

¹² Philippe Braud, *Sociologie politique*, Paris, L.G.D.J., 2000 (5^{ème} éd.), pp. 439-440.

¹³ Jacques Boyon, député, « Le rôle de contrôle et d'information du Parlement », in *Esprit et culture de la défense. Actes du colloque du 29 mars 1994*, Paris, La Documentation française, 1994, pp. 125-128.

a. La souveraineté : le consensus plutôt que l'instrumentalisation

Les prises de position relatives aux importations sont en adéquation avec l'alternance politique : l'opposition parlementaire stigmatise les importations tandis que la majorité se défend d'y recourir.

Au-delà de ces prises de position polémiques, le discours parlementaire aborde la perte d'indépendance de manière plus consensuelle et sereine : les importations sont perçues par l'ensemble des parlementaires comme une dépendance à l'égard de l'étranger pouvant constituer une restriction de souveraineté. Cette approche se retrouve dans les débats sur l'autonomie de la décision et de l'accès à l'information (exemple de Galiléo)¹⁴, et dans les débats sur la capacité de projection.

Les parlementaires jugent la dépendance à l'importation selon une représentation globale de la souveraineté, en dehors de la considération d'un risque politique émanant du pays fournisseur : ce qu'il est possible de « *faire soi-même* » doit être fait par soi-même. C'est l'exemple de l'hypothèse de l'achat de F18 américains plutôt que des Rafale (la Marine a envisagé « *à tout prix [de] disposer d'un avion spécifique et surtout différent de celui de l'armée de l'Air. Ces errements passés avaient été poussés jusqu'à l'absurde à la fin des années 80, avec la proposition d'achat des F18 pour le porte-avions au risque d'affaiblir l'outil de souveraineté, la cohérence du dispositif aérien et l'industrie aéronautique française* »¹⁵). L'argument de la cohérence se retrouve dans les appels à la mise en place d'une chaîne de fabrication des munitions européenne¹⁶. La dépendance, dans ce cas, est liée à la procédure d'acquisition elle-même : « *le problème reste posé de la grande dépendance vis-à-vis du seul fabricant mondial de kits de guidage d'armement de ce type, l'Américain Raytheon qui, bien naturellement, en cas de crise de cette envergure [celle du Kosovo], aura tendance à considérer comme prioritaires les commandes de son client le plus important et le plus proche, à savoir l'armée américaine* »¹⁷.

Le discours parlementaire, à la fois dans sa réticence consensuelle aux importations ou dans sa phraséologie polémique, ne recourt pas à des prises de position extrêmes, comme cela a pu être le cas dans d'autres enceintes parlementaires (cf. les exemples de la dépendance américaine à l'égard du Japon¹⁸ et des restrictions suisses vis-à-vis des importations militaires en provenance d'Israël¹⁹).

En fait, le paradoxe de la critique des importations apparaît lorsqu'un député reproche au gouvernement à la fois une hausse possible des importations de matériels de guerre en cas de restriction budgétaire et l'acquisition de trois *EC-2 Hawkeye* « *indispensables à la sécurité de*

¹⁴ Bernard Grasset, *Avis sur le projet de LF 2002 – Espace, communication et renseignement*, n° 3323, Assemblée nationale, Paris, 11 octobre 2001, p. 12 et 25.

¹⁵ Jean-Michel Boucheron, *Rapport sur le projet de loi de finances pour 2002, Annexe n° 40, Défense*, Assemblée nationale, n° 3320, 11 octobre 2001, p. 113.

¹⁶ Jean Michel, *Avis sur le projet de loi de finances pour 2000 (n° 1805). Tome VIII, Défense, crédits d'équipement*, Assemblée nationale, n° 1864, 14 octobre 1999, p. 45.

¹⁷ Jean-Michel Boucheron, *Le coût de la participation de la France aux opérations menées en vue du règlement de la crise au Kosovo*, rapport d'information n° 1775, Assemblée nationale, Paris, 1^{er} juillet 1999, p. 54.

¹⁸ Dominique Saby, « Rationalité économique et rationalité politique », *Arès*, « Economie de la Défense », vol. XII, 1990-4, p. 131.

¹⁹ « Suisse/échanges militaires avec Israël. Etablissement public : armement alarmé », dépêche actualité du 14 avril 2002 et « La Suisse prudente avant toute reprise de la coopération militaire avec Israël », dépêche actualité du 12 août 2003, sur www.ixarm.com.

notre porte-avions nucléaire » plutôt que quatre²⁰. Cette incohérence apparente est caractéristique de la manière dont les groupes d'intérêt construisent un enjeu : rallier l'ensemble des électeurs, sensibles à la fois à la sécurité et à l'indépendance²¹.

Ex post, les critiques sur des matériels en service sont donc rares, très circonstanciées et non liées à l'importation elle-même (cf. les exemples des avions d'entraînement *Tucano*, achetés au Brésil, qui causent des nuisances sonores dans la région de Salon-de-Provence²², du dysfonctionnement de la grue importée d'Allemagne pour le dépanneur Leclerc²³).

La relative acceptation des importations et l'absence d'une phraséologie de la menace s'expliquent par la construction européenne. Le discours du risque est nettement reporté sur les achats à l'étranger des autres pays européens, car ceux-ci obèrent l'avènement d'une Europe de l'armement. Tel est le discours parlementaire le plus courant : « *la tentation sera forte pour les Etats européens d'acheter "sur étagère" [...] ces avions américains, à la production déjà rentabilisée, à des coûts inférieurs à ceux de l'ATF, projets qu'ils n'auront pas financés. Cette solution, ainsi que l'affirme M. de Villepin, président et rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat, "risquerait de sonner le glas des espérances industrielles européennes dans ce secteur et, j'ajouterais, de donner à l'industrie américaine un monopole de fait dans le domaine du transport militaire stratégique" »*²⁴. Les critiques sur la participation de cinq pays européens au JSF américain en est un exemple récent. Plus réaliste et partagé par les experts, ce discours sur la préférence européenne tend par conséquent à remplacer celui sur la préférence nationale.

Toujours au nom de la coopération européenne, mais unique prise de position de la sorte, l'acquisition de chars allemands, plutôt que le maintien de Giat Industries, a été envisagée par un sénateur de l'UMP. La réponse est venue directement et sans appel de son propre groupe parlementaire : « *Giat représente une page de l'histoire industrielle et militaire de la France. Il n'est pas question de déposer le bilan.* »²⁵. L'Europe de l'armement se heurte dans ce cas à l'identité nationale davantage encore qu'à la souveraineté. Une telle unanimité, sur la souveraineté, s'exprime de manière diverse lorsque apparaît l'argument des pertes d'emplois.

b. L'argument des pertes d'emplois

Les importations d'armement (mais aussi les restructurations dans l'industrie de l'armement) suscitent des craintes quant à l'emploi. Cet argument est cependant utilisé de manière différente selon la position partisane des parlementaires.

Les parlementaires de droite insistent sur la perte d'emplois en tant que perte d'un facteur de production essentiel à une industrie d'armement pérenne²⁶. L'avenir des entreprises étant

²⁰ *Programmation militaire pour les années 1997-2002, op. cit.*, p. 27.

²¹ On trouvera la formulation théorique de ces contradictions parlementaires dans Douglas Arnold, *The Logic of Congressional Action*, New Haven, Yale University Press, 1990, 282 p.

²² Assemblée nationale, séance du 21 décembre 1999, question orale n° 648, « Nuisances sonores causées par l'entraînement des élèves de l'École de l'Air de Salon-de-Provence ».

²³ Yves Fromion et Jean Diébold, *Rapport d'information sur la situation de Giat Industries*, Assemblée nationale, n° 474, 17 décembre 2002, pp. 50-51.

²⁴ Intervention de Guy Penne lors du débat sur la *Programmation militaire pour les années 1997-2002, op. cit.*, p. 5.

²⁵ Yves Fromion et Jean Diébold, *Rapport d'information sur la situation de Giat Industries*, Assemblée nationale, n° 474, 17 décembre 2002, pp. 87-88.

²⁶ François Rochebloine, « question au gouvernement », 25 février 2003 et 9 avril 2003, sur www.udf.org.

d'abord envisagé en tant que tel, la dépendance potentielle apparaît par rapport à un Etat étranger, à une souveraineté politique étrangère. « *Giat Industries [...] doit faire l'objet de l'attention la plus vigilante du gouvernement, car il y va aussi de la capacité de la France à conserver une industrie d'armement autonome et cohérente* »²⁷. Dans l'argumentaire discursif de la droite parlementaire, le maintien de l'emploi est secondaire par rapport au maintien de l'entreprise, du moins la perte d'emplois est-elle envisagée comme une perte de compétences techniques.

L'argument de l'emploi chez les parlementaires socialistes est utilisé dans le cadre général de la lutte contre le chômage, c'est-à-dire sans forcément distinguer secteur de l'armement et secteur civil²⁸. En outre, si les socialistes acceptent les processus de privatisation, l'Etat (à travers son agent, la DGA) doit rester maître de la politique industrielle d'armement, notamment par une stratégie d'acquisition qui privilégie les fournisseurs nationaux nouvellement privatisés et/ou en difficulté²⁹. Ainsi, l'Europe est l'horizon industriel prôné dans le cas où elle ne conduit pas à des suppressions d'emplois au niveau national : par conséquent, les prises de position socialistes sont diverses et parfois contradictoires – un rapport idéologique ambiguë de la gauche à la Défense l'explique aussi³⁰. L'armement, chez les parlementaires socialistes, ne donne pas lieu à une véritable réflexion, sinon lacunaire et pragmatique. C'est donc par défaut que l'argument de l'emploi prime.

Pour les parlementaires communistes, l'argument de l'emploi est envisagé comme une défense réfléchie des salariés. Le risque induit par un recours aux importations est la dépendance à l'égard de la concurrence (nationale ou étrangère, peu importe finalement) : « *Le Giat doit être la garantie d'une industrie nationale de l'armement dans laquelle l'Etat occupe une place prépondérante car elle ne saurait dépendre des seules lois du marché* »³¹. Les prises de position communistes sont les plus claires et les plus homogènes car elles dérivent d'une position idéologique ferme, celle d'un maintien de l'armement dans le secteur public et national.

Au-delà de la conception de l'étranger, c'est la conception de la concurrence qui différencie les prises de position relatives aux importations d'armement, même lorsque ces prises de position s'inscrivent dans une même défense de l'intérêt général.

En se mobilisant sur l'argument de emploi – celui-ci n'étant pas l'argument premier des parlementaires, communistes exceptés, lorsqu'ils critiquent les importations –, les parlementaires relaient les interrogations des salariés, électeurs potentiels. Ils reçoivent les représentants syndicaux, leur fournissent une tribune officielle lors d'auditions, les citent et reprennent leur discours dans les questions au gouvernement, joignant et renforçant la défense légitime du citoyen par l'intermédiaire de celle du salarié. Ainsi, les prises de position parlementaires prolongent, dans le cas de la défense de l'emploi, le discours syndical.

²⁷ Pascal Clément, « question au gouvernement », 8-9 avril 2003, www.ump.assemblee-nationale.fr.

²⁸ Daniel Raoul, sénateur socialiste, question sur « les graves conséquences de la désindustrialisation dans plusieurs régions françaises », Sénat, 2 octobre 2003, www.senat.fr.

²⁹ Cf. Audition de M. Yves Gleize, Délégué général pour l'armement, Assemblée nationale, Commission de la Défense nationale et des Forces armées, compte-rendu n° 28, 20 février 2002. Le débat portait ici sur la DCN.

³⁰ Paul Quilès, *Les Socialistes, la défense et l'Europe, Les notes de la Fondation Jean-Jaurès*, n° 18, janvier 2001, 80 p.

³¹ Hélène Luc, « question au gouvernement », 3 juin 2003, sur www.groupe-crc.org.

II. Le discours syndical

L'évolution du système de régulation dans l'armement modifie le rapport des syndicats à l'Etat et aux industriels. Plus souvent mis face à la décision qu'associés à elle, les syndicats ont dû adopter une démarche d'expertise pour être en mesure de contester avec plus de légitimité les décisions industrielles. Pour eux, « *Il s'agit [...] d'entrer dans les débats sur la gestion et la stratégie, et d'être en mesure de proposer des évolutions réalistes, mais différentes et plus favorables* »³². Mais que l'adaptation soit menée par le biais de l'expertise n'implique pas une convergence des prises de position syndicales sur les importations d'armement, car ces prises de positions se comprennent par des positionnements plus anciens dans le champ de la défense et surtout dans le champ économique³³.

La Confédération Générale du Travail (CGT) et la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) sont les deux syndicats qui offrent le meilleur accès à l'information pour le public en matière de défense et d'armement. Pour cette raison, ce sont leurs prises de position que l'on analysera principalement ici.

a. Emploi *versus* importation

La défense de l'emploi et des salariés est l'argument légitimant les syndicats, toutes branches professionnelles confondues. L'armement ne fait d'autant pas exception que les suppressions d'emploi y ont été particulièrement fortes.

Seule la CGT refuse catégoriquement les importations militaires. Dans le cadre de la défense de Giat Industries sont ainsi réclamés la fin de « *la mise en concurrence des centres d'essais au niveau européen* » et « *l'arrêt des achats sur étagères* »³⁴. La constitution d'un pôle public national de défense est une position idéologique de principe, dont l'objectif est de garantir l'emploi au niveau national.

Avancées uniquement par la CGT, la moralité et l'éthique sont objectées aux importations : « *l'éthique et la moralité seraient gravement entachées si les Etats-majors français persistaient dans leur volonté d'acheter à Israël les munitions pour les besoins de nos armées* »³⁵. L'exemple d'Israël est suivi de celui de l'Espagne : l'éthique et la moralité se comprennent donc dans le cadre de la défense de l'emploi national, non pas comme un jugement sur la politique extérieure du pays d'origine. L'utilisation de cet argument est ici atypique car la moralité et l'éthique sont d'ordinaire opposées à l'exportation et/ou dans le cadre de la politique étrangère³⁶.

³² Jean-Louis Moynot, *Etat, industriels de défense et syndicats : une nouvelle donne nationale et européenne*, article en ligne sur www.cremoc.org, 2003, p. 18. La CGT est typiquement sur cette ligne : « *nous n'avons jamais caché notre ambition de remettre en cause ces choix stratégiques. Si nous n'attaquons pas le dossier par ce bout, nous serions, demain, contraints d'accompagner la liquidation de nos établissements et de nos emplois* » (CGT, « Un travail d'ampleur et de cohérence engagé pour assurer un avenir industriel à Giat Industries », communiqué de presse de juillet 2003, sur www.cgt-giat.fr).

³³ Cf. Yves Chassard, Marie-José Fleury et Jacques Maire, *Les syndicats à l'épreuve de la mondialisation, les notes de l'ifri*, n° 47, octobre 2002, 78 p.

³⁴ Syndicats CGT des Etablissements de la Défense, de l'Armement, de l'Aéronautique, région Centre, *Motion à Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Président de Région*, Bourges, 11 avril 2001.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ Alain Crémieux, *L'armement à l'heure du désarmement...*, *op. cit.*, p. 224, et Comité d'Ethique de l'Armement, *Les Cahiers du CHEAr*, « Ethique et exportations d'armement », Paris, janvier 2003, 24 p.

C'est en fait par le biais d'une critique des restructurations que les prises de position syndicales s'observent en grande partie. Le rejet de cette politique est basé sur les conséquences néfastes à l'échelon national. Pour la région Centre, la CGT craint ainsi qu'une telle politique « contribue à fragiliser l'ensemble du tissu économique de la région »³⁷. L'industrie de défense a une fonction d'aménagement du territoire et elle est analysée dans le cadre d'une « économie locale »³⁸ : le syndicat est donc opposé aux délocalisations industrielles à l'intérieur même du territoire, qui plus est à l'extérieur du territoire. Elargie à l'échelle mondiale, cette représentation permet une solidarité avec des revendications étrangères : la CGT soutient les grévistes de l'américain *General Electric* opposés aux « suppressions d'emplois et des pertes de travail au profit des sous-traitants étrangers dans les moteurs d'avions »³⁹.

Les prises de position de la CFDT sont sensiblement différentes : « Ces restructurations, qui conduisent à des évolutions de la structure des emplois dans certaines régions ou pays, doivent conduire, pour la fédération, à une forte implication des organisations syndicales, dans le cadre d'une dialogue institutionnalisé avec les Etats, l'Union et les industriels »⁴⁰. Ainsi, malgré la volonté commune d'action des centrales syndicales, les divergences apparaissent fortement, y compris au cœur de leur légitimité qu'est la défense de l'emploi. Derrière ces divergences se cachent en fait des conceptions différentes de la défense nationale et européenne.

b. Les compétences perdues : pour les salariés ou pour les entreprises ?

Entre l'emploi et la souveraineté, il est également avancé que les compétences et les savoir-faire seraient mis en danger. C'est l'exemple du ministère de l'Intérieur qui, commandant des armes à une entreprise germano-suisse, est accusé de « sacrifi[er] un savoir-faire reconnu »⁴¹. Le discours sur le maintien des compétences lie l'emploi à la souveraineté, fait passer de l'un à l'autre. La perte de compétences se traduit à l'instant présent par une perte d'emploi et dans l'avenir par une perte de souveraineté. La presse cégétiste cite ainsi un leader syndical de *General Electric* : « Nous avons besoin d'une politique gouvernementale qui renverse cette tendance vers nos emplois intérieurs. C'est donc l'intérêt à long terme de notre sécurité nationale que de ne pas enseigner nos méthodes de production à des sous-traitants étrangers »⁴². La conservation des compétences et des savoir-faire reste très liée à l'argument de l'emploi, à l'argument social. Elle entre dans le cadre de la validation des acquis professionnels et de l'évolution de carrière des salariés.

Il en va de même pour la CFDT, mais celle-ci prend aussi en compte la nécessité de pérenniser la technologie en elle-même dans l'entreprise. Les compétences technologiques et stratégiques constituent la focale à travers laquelle la CFDT juge acceptables ou non des importations, cette focale étant ainsi plus pragmatique que celle de la CGT.

³⁷ Jean-Louis Moynot, *Etat, industriels de défense et syndicats...*, *op. cit.*, p. 18.

³⁸ Fédération nationale des Travailleurs de l'Etat – CGT, *Empêchons l'application du plan de restructuration de Giat Industries*, Montreuil, 9 avril 2003.

³⁹ CGT, « Menace de grève chez General Electric », *Revue de presse et informations internationales*, octobre 2002, n° 32, p. 10.

⁴⁰ Luc Peillon, « Une politique européenne de l'armement », 17 avril 2003, www.cfdt.fr.

⁴¹ CGT, « L'Etat sacrifie Giat Industries et officialise la commande à l'étranger de plus de 250 000 pistolets pour la police et la gendarmerie nationale », communiqué de presse 2003, www.cgt-giat.fr.

⁴² CGT, « Menace de grève chez General Electric », *op. cit.*, p. 10.

Par conséquent, le discours syndical sur les compétences et les savoir-faire s'applique tendanciellement aux ouvriers pour la CGT et aux entreprises pour la CFDT : c'est aussi en ce sens que le discours sur les compétences se raccroche aux deux pôles argumentaires, l'emploi et la souveraineté.

c. La souveraineté en dernier recours

Les prises de position sur la perte de la souveraineté ne sont pas en première ligne. Elles ne s'inscrivent pas dans le discours légitime d'un syndicat. Ainsi, cet argument sert à renforcer les précédents et peut être articulé sur la menace et le danger. La CGT s'adresse ainsi directement au Président de la République, Chef des Armées, « *compte tenu du caractère dangereux que représente le projet GIAT 2006 pour l'approvisionnement de nos forces armées* »⁴³. Pour la CFDT (Fédération des établissements et arsenaux de l'Etat), l'appel au Président de la République vise plutôt à l'inciter à « *maintenir en France des capacités dans le domaine des armements terrestres* »⁴⁴, sans recours à la rhétorique du risque militaire.

Au-delà des différences entre centrales syndicales, emploi et souveraineté ne sont pas au même niveau argumentaire ; l'un subordonne l'autre. En outre, le recours à cet argument permet d'élargir les revendications à l'ensemble de la nation, de dépasser la revendication sectorielle : utilisé par les syndicats, il est en soi un appel au peuple et à la solidarité de la nation.

d. La solution européenne ?

Pour la CGT, l'Europe n'est pas une solution, car elle ne fait que déplacer la question de la dépendance à l'importation : l'Europe devient inféodée aux Etats-Unis⁴⁵. Si le choix du JSF par cinq pays européens constitue, pour la CGT, la preuve de la nocivité de la solution européenne pour maintenir une autonomie nationale, il demeure pour la CFDT seulement une distorsion regrettable et paradoxale dans la construction d'une Europe de l'armement. La CFDT accepte la dépendance réciproque et la spécialisation sectorielle par pays, « *ce qui implique, pour les Etats, d'accepter de sortir du cadre du "développement national" et, pour les entreprises, de ne pas être systématiquement "prime contractor" sur tous les programmes* »⁴⁶. La « *préférence européenne* » pour les achats est résolument réclamée par la CFDT. La situation actuelle de Giat Industries est analysée à l'aune d'une logique européenne sans cesse repoussée depuis le début des années 1970 et d'« *une décennie d'isolement national* » (les années 1980)⁴⁷. Si la CFDT est amenée à s'opposer au projet GIAT 2006, c'est dans la perspective de la construction d'une Europe de la Défense⁴⁸ – à la différence de la CGT. Notons enfin que la CGT-FO (Force ouvrière) émet des doutes sur le maintien en France des compétences technologiques de l'armement terrestre en cas d'intégration de Giat Industries dans un ensemble européen⁴⁹.

⁴³ CGT, « Communiqué de presse à l'issue du CCE du 5 septembre 2003 », www.cgt-giat.fr.

⁴⁴ Luc Peillon, « Les rendez-vous ratés de Giat avec l'histoire », 17 avril 2003, www.cfdt.fr.

⁴⁵ CGT-Fédération des travailleurs de la métallurgie, « EADS choisit les USA, le gouvernement va-t-il laisser faire ? », communiqué de presse, Montreuil, 31 juillet 2002.

⁴⁶ Luc Peillon, « Une politique européenne de l'armement », *op. cit.*

⁴⁷ Luc Peillon, « Les rendez-vous ratés de Giat avec l'histoire », *op. cit.*

⁴⁸ Séverine Prené, « Quatre mois pour imaginer un autre plan GIAT », 2 juin 2003, www.cfdt.fr.

⁴⁹ Audition des délégués syndicaux CGT-FO dans *Avis sur le projet de loi de finances pour 2002*, Assemblée nationale, n° 3262, 11 octobre 2001.

Les prises de position comparées de la CGT et de la CFDT montrent des proximités objectives, conjoncturelles, mais fondamentalement différentes sur le long terme et dans leur représentation structurelle de l'armement⁵⁰. Des possibilités d'évolution sont néanmoins envisageables. En effet, par exemple, un déplacement de la CGT en faveur des importations, dans le cas des pistolets achetés en Suisse aurait été rendu possible en cas de compensation industrielle (en terme d'emploi) qui aurait inclus Giat Industries dans le cahier des charges de cette acquisition. D'autre part, la présence commune de la CGT, de FO, de la CFDT et de la CFTC au sein de la Fédération Européenne des Métallurgistes peut être vue comme un signe positif d'évolution vers un dialogue à même échelle entre industriels, Etats et syndicats⁵¹.

III. Le discours médiatique

C'est avec les médias que l'opinion publique semble la plus accessible, du moins selon les décideurs politiques de la politique extérieure. La légitimité des médias, par rapport à celles des deux acteurs précédents, repose essentiellement sur l'information du public. Cette information du public suppose elle-même une information des médias afin d'exercer une fonction critique vis-à-vis des interviewés. Les médias sont des vecteurs utilisables par les responsables politiques pour délivrer un message.

Journaliste du *Monde*, Jacques Isnard remarque : « *Il lui [le journaliste] est aussi difficile d'espérer modifier l'opinion publique, car il n'est pas déjà simple de savoir ce qu'elle est vraiment, mais il peut néanmoins tenter de la refléter* »⁵². En outre, syndicats et Parlement trouvent dans les médias un relais de leurs prises de position.

a. Variations sur le discours syndical et politique

Les prises de positions syndicales, différentes idéologiquement, sont homogénéisées par le discours médiatique, du fait que les syndicats sont réunis et font cause commune sur un événement particulier. C'est l'union circonstancielle de la mobilisation syndicale qui est relatée. A cette unité construite du discours médiatique s'ajoute une amplification de l'argument de la perte de souveraineté, voire du danger que susciteraient les importations : « *La guerre en Irak a montré que nous avons toujours besoin d'une armée de terre et là on n'aura plus de défense nationale, c'est les Etats-Unis qui vont prendre tout le marché* »⁵³.

La dépendance stratégique et la perte de souveraineté détrônent l'argument sur les pertes d'emplois, qui est en première ligne dans le discours syndical lui-même : « *jugeant que ce plan constitue un danger pour l'indépendance nationale et la maîtrise de l'armement*

⁵⁰ La CGT et la CFDT, à travers leurs élus au comité d'entreprise de Giat Industries, ont signé toutes deux la demande de moratoire adressée au président de la République, la première dans l'optique « *d'un pôle public national de défense* », la seconde pour ne pas « *affaiblir l'Europe de demain* ».

⁵¹ Jean-Louis Moynet, *Etat, industriels de défense et syndicats...*, op. cit., p. 21.

⁵² Cit. in « L'opinion publique, les médias et la défense », *Défense nationale*, novembre 2001, p. 141. Ce reflet doit être modéré par la faible représentativité sociologique et politique des journalistes par rapport à la population (Philippe Cohen, « Ce que pensent les journalistes », *Commentaire*, n° 94, été 2001, pp. 437-438).

⁵³ Catherine Bremer, « Un comité d'entreprise de Giat Industries sous tension à Paris », *Libération*, 16 avril 2003. Le quotidien cite ici un employé gréviste.

militaire, les syndicats estiment que d'autres solutions sont possibles pour assurer la pérennité du groupe »⁵⁴.

Des prises de position sont possibles, notamment des prises de position critiques à l'égard d'affirmations jugées trop nationalistes. C'est ainsi que *Libération* s'est opposé au discours de l'indépendance-panache de la ministre de la Défense, Michèle Alliot-Marie, au Paris Air Show de juin 2003, en soulignant que des matériels importés des Etats-Unis sont indispensables sur le PAN Charles-de-Gaulle. Le lecteur perçoit que le porte-avions est loin d'être un produit national : ascenseurs, catapultes, bombes GBU-12, Hawkeye, GPS et tanker (un Boeing 707 modernisé) sont d'origine américaine. La manœuvre d'appontage a été apprise aux Etats-Unis et est permise par des brins d'arrêt américains : « *Mission accomplie. Le pilote n'a plus qu'à se rendre au debriefing. Mais comment dit-on debriefing en français ?* »⁵⁵.

Si les exportations d'armement donnent souvent lieu à des articles extrêmement critiques, il en va autrement pour les quelques importations de gros matériels. Si l'on compare la médiatisation de la construction du PAN Charles-de-Gaulle et celle de l'achat de l'*Hawkeye* américain – sans doute l'achat par importation le plus relaté dans la presse –, il est intéressant de noter que ce dernier ne fut jamais raillé en lui-même, contrairement à l'opération de rallongement de la piste du porte-avions⁵⁶. Or, il eut été possible de porter au public certaines critiques, notamment celles faites par la Cour des Comptes au sujet de l'acquisition de l'avion radar elle-même. A travers les médias, l'*Hawkeye* a en fait donné lieu à une appropriation facile par la population. Le quotidien régional *Ouest-France*, plus fort tirage français, a suivi et suit toutes les étapes des avions, de leur arrivée à Lann-Bihoué à ses différentes missions⁵⁷. Les *Hawkeye* sont un peu les enfants de la région ; une certaine fierté nationale, paradoxale avec le mode d'acquisition, transparait.

Les variations médiatiques par rapport aux discours syndical et politique officiel vont par conséquent de la neutralité au réalisme plus ou moins critique des velléités nationalistes déclamatoires. Il apparaît nécessaire, pour approfondir cette dernière fonction critique, d'analyser plus particulièrement les prises de position médiatiques sur l'Europe et relatives aux importations.

b. Variations sur l'Europe

S'il n'existe pas de presse européenne en tant que telle, l'Europe de l'armement est bel et bien présente dans les médias, notamment à travers la notion de « *préférence européenne* ». Les discours parlementaire et syndical évoquent cette dernière pour stigmatiser les pays européens qui ne s'y conforment pas, et les médias rendent publiques ces prises de position. Cependant, ce qui est davantage significatif pour la compréhension des représentations publiques ce sont les modalités de cette médiatisation : une chronologie de la notion de « *préférence européenne* » est en effet possible. Evoquée à partir de 1988, fortement médiatisée en 1995-1996, la « *préférence européenne* » reprend de la vigueur dans les médias à partir de 2000.

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ Jean Dominique Merchet, « La French army », *Libération*, 18 juin 2003. Les catapultes sont cependant fabriquées en Hollande, sous licence américaine.

⁵⁶ Jean Guisnel, « La malédiction du porte-avions "Charles-de-Gaulle" », *Le Point*, n° 1484, 23 février 2001, p. 36.

⁵⁷ Une cinquantaine d'articles du quotidien régional évoque les avions *Hawkeye* depuis 2001.

Dès 1988, les médias se sont montrés davantage acteurs que simples relais de prises de positions politiques et d'acteurs industriels relatives à cette notion de « *préférence européenne* ». Initialement celle-ci est d'abord une « *préférence communautaire* » et demandée par la Commission européenne en 1988 en matière douanière et pour l'armement. Cependant, elle est aussitôt dénommée « *préférence européenne* » par les journalistes, qui déplacent ainsi la notion d'un cadre juridique à un cadre politique⁵⁸. C'est donc à partir de l'Europe, d'une institution européenne, que la presse française s'est emparée de et a défendu la « *préférence européenne* », tandis que la stratégie française officielle n'était pas encore bien définie.

En 1995-1996, après que le *Livre Blanc sur la Défense* ait fait sienne officiellement la notion de « *préférence européenne* », celle-ci est largement médiatisée suite à des choix de matériels américains par certains pays européens⁵⁹. Cependant, la « *préférence européenne* » évoquée est davantage une préférence pour des matériels nationaux ou bi-nationaux existant en Europe (exemple de l'hélicoptère franco-allemand Tigre qui pâtit de cette non-préférence européenne). Cette seconde étape montre aussi que la notion de « *préférence européenne* », certes publique et médiatisée, ne rencontre pas de réalisation concrète. Elle est un vœu, tant que les industries d'armement ne seront pas restructurées aux niveaux national puis européen. D'ailleurs, pendant ce processus de restructuration, la « *préférence européenne* » dans l'achat des matériels n'est plus évoquée par les médias.

La résurgence de cette notion s'observe à partir de 2000⁶⁰ et monte en puissance après le 11 septembre 2001⁶¹. La création d'EADS d'abord, puis la forte augmentation du budget de défense américain après les attentats du 11 septembre, deux événements fortement médiatisés, expliquent cette résurgence en deux temps. Les médias font ainsi état des choix des pays européens en faveur ou non des matériels européens, et surtout soulignent cette-fois la concrétisation de cette « *préférence européenne* » (le moteur de l'A400M, le choix du Tigre par l'Espagne). Celle-ci apparaît désormais, à travers les médias, comme un choix véritablement et en permanence possible (c'est-à-dire hors de toute considération industrielle et technique). Le quotidien *L'Humanité* joue d'ailleurs sur ce registre, acceptant par là même l'échelon européen pour l'armement⁶².

⁵⁸ Philippe Lemaître, « A la suite d'une proposition de la Commission de Bruxelles, s'équiper hors de la Communauté coûtera cher aux forces armées européennes », *Le Monde*, 18 mai 1988, puis Jacques Isnard, « Préférence européenne contre protectionnisme américain. Un pavé dans la mare transatlantique », *Le Monde*, 1^{er} décembre 1988. Cependant, la presse n'évoquera pas, en 1992, le passage de la notion d'importation au sein de l'Europe à celle d'« *acquisition intracommunautaire* » (valable pour tous les biens européens) qui concrétise juridiquement la « *préférence communautaire* ».

⁵⁹ « Cavalier seul néerlandais », *Le Monde*, 9 avril 1995 ; Jacques Isnard, « Le choix britannique de l'hélicoptère Apache est un échec retentissant pour Eurocopter », *Le Monde*, 15 juillet 1995 ; Jacques Isnard, « La France presse l'Espagne de choisir un hélicoptère européen plutôt qu'américain », *Le Monde*, 13 septembre 1995.

⁶⁰ Patrice-Henry Desaubliaux et Baudouin Bollaert, « Les fruits inespérés de Saint-Malo », *Le Figaro*, 3 juillet 2000 ; Vianney Aubert, « Armement : les Britanniques choisissent l'Europe », *Le Figaro*, 17 mai 2000.

⁶¹ Michel Cabirol, « Un redoutable défi pour l'Europe de la défense », *La Tribune*, 29 octobre 2001 ; Andrea Morawki, « L'Italie met les acteurs européens de la défense à l'heure des choix », *La Tribune*, 2 novembre 2001 ; C. Ja., « Les limites du Meccano de Lionel Jospin », *Le Monde*, 25 février 2002 ; Jacques Duplouich, « L'achat de l'hélicoptère américain Apache vivement critiqué », *Le Figaro*, 20 novembre 2002 ; Jacques Isnard, « La Pologne choisit le chasseur américain F-16 », *Le Monde*, 28 décembre 2002 ; Laurent Zecchini, « La "préférence" américaine affecte l'industrie de la défense de l'UE », *Le Monde*, 1^{er} février 2003 ; Jacques Isnard, « L'Espagne choisit l'hélicoptère européen Tigre plutôt que l'Apache américain », *Le Monde*, 7 septembre 2003.

⁶² Stéphane Sahuc, « L'Oncle Sam motorise l'Europe », *L'Humanité*, 2 mai 2003. Le titre de l'article s'avèrera faux...

Le discours médiatique sur les importations d'armement ne présente pas la tendance à la dramatisation qui est visible dans d'autres domaines de la défense (partir en opération extérieure ou pas, ce qui comporte, il est vrai, des implications humaines vitales). Il amplifie l'argument de la souveraineté du discours syndical – tout en évoquant celui de l'emploi – mais modère les arguments-prétextes nationalistes des politiques. Enfin, le choix européen est largement prôné par la presse.

Horizon d'attente

Les discours parlementaire, syndical et médiatique sont extrêmement liés et brassent les mêmes arguments : emploi, compétences, souveraineté, Europe. Ce sont des discours imbriqués logiquement, qui se renforcent mutuellement plus qu'ils ne se contredisent, et amplifient, selon la légitimité du locuteur, tels ou tels arguments. Les prises de position liant importations et souveraineté sont nuancées : dans chacun des groupes d'acteurs étudiés, le discours sur la souveraineté est loin d'être radical. C'est en fait par le lien entre la souveraineté et l'emploi que s'analysent les importations d'armement, et par la prise en compte de l'échelle européenne. CGT et Parti communiste apparaissent comme les plus virulents opposants aux importations, voire porteurs d'un contre-discours par rapport à la relative acceptation de la nécessité d'importer, mais il faut juger leurs prises de position (avec des formes d'ouverture) à l'aune d'une idéologie plus nationaliste que les autres acteurs en matière d'armement.

Aucun contre-discours qui serait pleinement favorable à l'importation n'apparaît dans le même champ d'acteurs. Le contre-discours (ou discours auquel s'opposent ceux étudiés ici) apparaissant en filigrane est celui des acteurs décisionnels, qui relate l'impossibilité budgétaire de fabriquer l'ensemble des armements au niveau national.

L'analyse des trois discours illustre enfin le passage quasiment effectué de la notion de « *préférence nationale* » à celle de « *préférence européenne* ». Sous-jacent à ces discours de transition (au-delà de leurs variations internes), et parfois les justifiant, émerge aussi un discours relatif aux Etats-Unis. La référence généralement négative à ces derniers est une variable présente invariablement dans tous les discours étudiés ici

Par le biais des importations militaires, la prise en compte de l'armement dans les représentations collectives constitue finalement un triple défi scientifique :

D'abord un **défi méthodologique** : les difficultés liées à la notion d'opinion publique dans le domaine de la défense sont, pour l'armement lui-même, encore plus accentuées. Il ne serait pas faux de penser qu'il n'existe pas d'opinion publique relative aux importations d'armement, en grande partie par défaut d'information du public. Le recours aux relais d'opinion est donc une obligation méthodologique de fait qu'il faut transformer en choix volontaire. D'autres acteurs seraient donc à prendre en compte : les partis politiques, le Parlement européen, les militaires, la presse spécialisée, la communauté des chercheurs et des experts, etc. Une véritable généalogie du discours relatif aux importations d'armement, liée à celui de l'indépendance nationale, pourrait alors s'esquisser.

Ensuite, un **défi thématique** : les importations d'armement, hors de leur réalité statistique sont un indice pour la compréhension de la construction permanente de la souveraineté et du

sentiment d'indépendance. Postuler la souveraineté juridique ou même idéologique empêche peut-être d'en comprendre les évolutions futures, tandis que postuler un champ d'expériences – l'importation d'armement a toujours existé, y compris chez les principaux pays producteurs – lui donne un horizon d'attente plus viable.

Enfin, un **défi républicain** : les influences sociales sur les politiques militaires ne sont un objet d'étude que depuis quelques années et le débat public sur l'armement est pauvre, mais cette situation n'est pas fatale⁶³. La technicité des armements doit-elle empêcher son appréhension publique ? Il s'agit « *de réinventer un patriotisme rénové, dont l'Union serait l'horizon, au-delà des nations qui la composent* »⁶⁴.

⁶³ Pascal Vennesson (dir.), *Politiques de défense : institutions, innovations, européanisation*, Paris, L'Harmattan, 2000, pp. 333-346.

⁶⁴ Paul Quilès, *Les Socialistes, la défense et l'Europe, Les notes de la Fondation Jean-Jaurès*, n° 18, janvier 2001, p. 22.